

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du 1^{er} OCTOBRE 2018 à 20 heures 30 en MAIRIE**

PRESENTS : J. DUBOUT - E. MARTIN - F. PERRET - S. FILOCHE - (Adjoints) - JM. JOANNES - A. LECLERE - N. BLOUQUY - E. HEDRICH - C. LATHOUD - R. PERRET - G. SCHWINTE - R. MERLEAU - B. BOULAGNON - D. DEVISCOURT – D. ROTH.

ABSENTS EXCUSES : P. HEIDELBERGER (procuration à J. DUBOUT) - C. CAMPO (procuration à A. LECLERE) -

ABSENTS : P. CURCIO - JM. CHARREAU -

En préambule, le maire fait part au conseil de la lettre de démission de JM.CHARREAU, conseiller municipal, accepté en date du 1^{er} octobre 2018. Le maire remercie bien sincèrement JM. CHARREAU pour tout le travail accompli et pour son implication au sein des commissions communales. Mme Annelies WIND sera sollicitée pour siéger au conseil.

1 - Nomination du secrétaire de séance

E. MARTIN est nommée secrétaire de séance

2 - Approbation du procès-verbal du 03 Septembre 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3 – Consultation citoyenne du 14 octobre 2018

Le maire demande aux conseillers de se positionner sur les créneaux horaires de tenue de la permanence pour la consultation citoyenne de dimanche 14 octobre.

Puis il propose aux membres présents de débattre ce soir sur ce projet important. Il souhaiterait que les personnes défavorables à la commune nouvelle se prononcent et étayent leurs raisons.

D.DEVISCOURT remarque que peu d'arguments en défaveur du projet sont énoncés. Le maire répond que les questions ou problématiques soulevées, notamment par JM. CHARREAU, ont été prises en compte lors des différentes séances du groupe de travail. Il précise également qu'une charte est en cours d'élaboration concernant le fonctionnement de la commune nouvelle, durant la période transitoire jusqu'aux prochaines élections et au-delà de ces élections. En cas de création de cette commune, la charte devra être adoptée et signée par les 3 conseils. Pour compléter sa réponse à D. DEVISCOURT, le maire informe que lors des réunions publiques, certaines personnes opposantes se sont manifestées permettant ainsi un débat démocratique.

Il tient par ailleurs à préciser que le vote du 15 octobre pour les 3 conseils, se déroulera à bulletin secret.

N. BLOUQUY dit que si on ne se regroupe pas maintenant, il est à craindre que l'Etat ne nous oblige à un regroupement non choisi.

A. LECLERE estime que l'argument fort serait d'avoir un vrai plus en terme de poids auprès des instances extérieures. Sachant que des actions ont été mises en place et en commun entre les trois communes (mutualisation d'agents ou de services), que nous apporterait de plus ce regroupement ? pourquoi ne pas continuer ainsi ? Le maire répond que, par exemple, la pérennité des postes pourrait être remise en cause pour certains agents, au cas où, admettons, les élus de Grilly refusent ou décident de mettre fin à ces mutualisations. E. MARTIN trouve que l'on s'engage beaucoup avec des « si ». Le maire précise que pour conserver le personnel mutualisé, ce regroupement serait le meilleur moyen.

Sur le projet de l'école, le maire précise que si elle doit se faire, elle ne sera plus intercommunale, mais sera communale. Sauvigny est dans la nécessité d'agrandir leur cantine devenue trop exigüe. Il s'agissait d'un beau projet, cette école centrale à Sauvigny au regard aussi des effectifs grandissants en maternelle sur Versonnex. B. BOULAGNON ne voit pas l'intérêt d'une nouvelle école pour l'instant.

A. LECLERE ajoute que tout ce que Versonnex a mis en place pour le scolaire est immense (périscolaire, accueil de loisirs, TAP) ... va-t-on pouvoir maintenir un même niveau de services sur le grand territoire regroupé ?

N. BLOUQUY demande ce qui se passera au niveau de la semaine d'école, les deux communes n'ayant pas la même répartition du temps scolaire hebdomadaire. Il est répondu qu'il faudra harmoniser les écoles soit de manière collégiale et concertée, soit par imposition de l'éducation nationale, rien n'est encore figé actuellement.

C.LATHOUD complète en disant que cela vaudrait peut-être la peine que les services mis en place par Versonnex,

bénéficient aussi à Sauverny, impliquant un effort financier de cette commune. F. PERRET précise que cela sera possible puisque les budgets seront regroupés. Le maire ajoute aussi que Versonnex a réussi à gérer un rythme différent entre la maternelle et l'élémentaire et qu'il doit être possible de pouvoir gérer l'ensemble des écoles des deux communes si regroupement il y a.

Concernant les logements sociaux, le but est de rester dans les quotas imposés. Grilly étant pour l'instant en retard par rapport à Sauverny et Versonnex, devra s'aligner.

JM JOANNES remarque qu'effectivement il y a peu d'arguments « contre » développés ; mais de son point de vue, il s'agit essentiellement d'un obstacle psychologique et/ou affectif, lié à l'attachement à un quartier, un village, une région, un département, un pays ... donc, citoyens du monde. Mais si on pousse le raisonnement par l'absurde, imaginons qu'en France, tout comme cela été fait avec L'Europe, on nous propose de fusionner avec l'Allemagne et l'Italie, parce qu'il y aurait certains avantages... cela entraînerait alors pour une partie des citoyens français, un obstacle plus psychologique que matériel.

Pus personne ne demandant la parole, maire clôt le point et rappelle qu'un **conseil municipal extraordinaire aura lieu le lundi 15 octobre** pour entériner la décision quant au résultat des urnes.

4- Personnel communal : prise en charge cours de français

Le maire fait part au conseil d'une demande de participation financière pour une proposition de formation en faveur de Mariana LAGUILLER (instructrice du droit des sols)

Il s'agit de cours de français que l'agent va suivre au GRETA de Ferney-Voltaire, à raison 1 cours de 3 h par semaine, sur une durée totale de 45 h.

Le coût total de la formation est de 765 € + 110 € pour la certification.

Dans le cadre du CPF, l'agent peut bénéficier d'une prise en charge après un an de présence, ce qui est le cas pour Mariana au 1^{er} octobre. Le nombre d'heures est de 20 pour un temps complet, soit 10 h pour Mariana au regard de son contrat à mi-temps.

Délibération : vote oui à l'unanimité pour prise en charge des cours de français.

5 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014

Néant

6 - Informations communautaires

A) Commission Environnement (F. PERRET)

- Concernant l'installation de **bornes communales de rechargement électrique**, la commune de Versonnex s'est portée candidate pour une implantation sur le parking de la Forge. L'idéal serait, pour en amoindrir le coût d'installation et de maintenance, une vingtaine d'unités dans le Pays de Gex. En effet, le coût unitaire serait de 7 000 € si 20 bornes sont installées, et 1 000 € de maintenance par borne/an. En deçà des 20 exemplaires, le coût d'installation pourrait aller jusqu'à 15 000 € pièce.

D.DEVISCOURT pense dit qu'il faudrait déjà inciter sinon forcer les grands magasins à installer des bornes.

S. FILOCHE demande si la commune bénéficierait d'une retombée financière ? il lui est répondu que non.

- **La Filière bois** pose soucis : Actuellement beaucoup de bois mais pas assez d'exploitants ni de consommateurs et peu de communes possèdent des chaufferies bois. La question se pose alors de son développement ou pas. Soit on fait venir du bois déchiqueté d'ailleurs (Haute Savoie) en raison du manque de scieries, d'exploitants bois, sur le secteur, soit on développe la filière bois dans le pays de Gex. Le maire précise que durant les premières années (2004) de développement de la filière bois dans le Pays de Gex, tous les vieux bois qui existaient ont été récupérés. A présent il y en a de moins en moins ; cela entraînerait la nécessité de couper du bois pour en faire des copeaux, ce qui n'est plus le même tarif. Divonne, par exemple fait appel à un prestataire extérieur qui prépare le bois et entretient les chaudières, ce qui leur revient moins cher que de faire appel à la CCPG. En gros, si la CCPG ne devient plus compétitive, ce service sera remis en question.
- **Stations de méthanisation** : la CCPG a reçu une demande de soutien politique de la part d'agriculteurs prêts à investir dans la recherche de terrains pour y installer deux stations de méthanisation. Ce bio procédé permet de générer une énergie renouvelable, du biogaz, entre autres, pouvant être transformé en chaleur, en électricité et en carburant pour véhicules. Le maire se dit favorable à ce projet, qui ne fait pas l'unanimité des maires, chacun étant par ailleurs peu enclin à recevoir ces installations sur leur commune. Par ailleurs, cette possibilité n'est pas inscrite au PLUI, ce qui pose problème. F. PERRET précise que la visite d'une station de méthanisation a été organisée en Haute-Savoie et qu'aucune odeur n'a été constatée.

- **Atelier stratégie climat obligatoire** : il vient d'être repoussé en raison du peu d'élus positionnés sur cet atelier. F. PERRET se dit intéressé pour y participer.

B) Commission Animation (E. HEDRICH)

- **La Faucille** : le cheminement pédestre est en voie de finalisation. Le parcours pédagogique déjà en place, a été testé avec succès par les écoles.
- **Les cheminements VTT** ont été interrompus car il y a, sur le trajet, suspicion de mise en danger d'une plante. Une étude est en cours
- Présentation d'un futur **projet pour tout le centre de la Faucille** destiné à être attractif été comme hiver (marchés temporaires, placette, zone événementielle pour concerts, spectacles et autres, SPA, piscines chauffées, etc.)

C) Conseil communautaire (J. DUBOUT)

- L'agrandissement de Val Thoiry a pris beaucoup de temps lors de cette séance. Les aménagements routiers, destinés à améliorer notamment l'entrée/sortie du centre, seront pris en charge par le gestionnaire du site. Parmi les gros changements, DECATHLON remplacerait LEROY MERLIN. Une FNAC est prévue également. Même si St Genis a estimé que le projet de la zone de l'Allondon passait au second plan, il semble qu'il se réalisera aussi. Personnellement, J. DUBOUT estime qu'il n'y a pas forcément besoin de grandes surfaces supplémentaires dans le Pays de Gex, car toutes les boutiques logées dans ces centres, ne sont plus au cœur des villages.
- La CCPG a validé le fait de passer en communauté d'agglomération. 1 à 2 millions d'euros de fiscalité supplémentaire sont attendus.
- Il y a eu débat sur la gouvernance de la CCPG avec remise en cause de l'exécutif. Les maires ont été assurés qu'il n'y aurait pas de remise en cause des représentants au conseil d'agglomération jusqu'au prochain mandat en tous cas. Aux prochaines élections, ce sera l'Etat qui déterminera le nombre de représentants par commune. L'exécutif actuel restera en place.

7 - Commissions communales

A) Commission Scolaire (A. LECLERE)

- La rentrée s'est bien passée. L'organisation mise en place a bien fonctionné et le changement de locaux pour l'accueil de loisirs a été bien apprécié. On constate toujours des listes d'attente pour le périscolaire. Le point sensible réside aussi dans le manque d'intervenants pour les TAP.
- Lors de la séance publique annuelle organisée en collaboration avec les enseignants, les animateurs, les atsem, les personnels d'entretien des locaux, le secrétariat scolaire et les élus, pour les parents et destinées à expliquer les différents services et leurs organisations, seule une dizaine de personnes était présente.
- Le CMJ reprend gentiment ses activités et doit accueillir bientôt 10 petits nouveaux. Les anciens ont souhaité rester dans l'organisation, même s'ils sont partis en seconde cette année. Ils aideront les nouveaux à se faire à leurs nouvelles fonctions.

B) Commission Urbanisme (J. DUBOUT en l'absence de P. HEIDELBERGER)

- Le projet dans le Centre Bourg, a été refusé par la commission, car trop important et ne répondant pas aux critères du PLU.
- Le permis pour le projet de 4 logements proches du parking du Jura, a été accordé.
- Le relevé de conclusions de la dernière commission sera prochainement envoyé au conseil.

C) Commission Environnement (J. DUBOUT en l'absence de JM. CHARREAU)

- Beaucoup de monde à la journée « nettoisons la nature » avec notamment de nombreux enfants. Beaucoup de déchets aussi ont été ramassés sur notre commune.

D) CCAS (E. MARTIN)

- Au cours du dernier goûter, Madame CORBELLI est venue présenter son concept de partage d'hébergement. Le principe est de proposer une chambre chez vous, à un prix modéré, pour une courte durée, en général pas plus de 9 mois. Mme CORBELLI s'occupe elle-même de toutes les formalités. Tout ceci en partenariat avec le CCAS de Divonne-les-Bains.

8 - Informations diverses

- Révision complète de la partie conceptuelle du PSIA – consultation publique. Un courrier solidaire a été envoyé par Versonnex.
- L’Inauguration de la Maison de Santé a eu lieu. La venue de 2 voire 3 médecins supplémentaires avant la fin de l’année 2018, a été confirmée.

La Séance est levée à 22 heures.

Fait à Versonnex, le 08 octobre 2018

Le Maire,

Jacques DUBOUT

Date des prochaines séances :
Conseil extraordinaire : Lundi 15 octobre à 20 h 30
Conseil ordinaire : lundi 5 Novembre à 20 h 30